Accusé de réception en préfecture 045-214500530-20230515-2023-050-DE Date de télétransmission : 17/05/2023 Date de réception préfecture : 17/05/2023

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers En exercice 29 Présents 22 Votants 28

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 mai, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents:

Monsieur BOUGUET Pierre-François; Madame VICHERAT Valérie; Monsieur CHARMETANT Alain; Madame NIANG Kiné; Monsieur LHOSTE Laurent; Monsieur GIRAULT Dominique; Madame SIGNORET Edwige; Monsieur BANSE Hervé; Madame GABRIEL Mélanie; Monsieur DEPARETERE Marcel; Monsieur GAUDICHON Eric; Madame MARISSAL Bénédicte; Monsieur COURTILLAT Claude; Monsieur MOURAUX Michel; Madame LAVARENNE Monique; Monsieur COQUILLET Jean-François; Madame BOURGOIN Evelyne; Madame KHEDDAR Haiate; Monsieur FAISY Fabien; Monsieur de COURCEL Dominique; Madame ACIMOVIC Cennet; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Absent: Monsieur LE DEM Philippe

<u>Absents excusés</u>: Madame LAURENT Jacqueline; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane; Madame GUINAND Alexandra; Madame GUILLOT Jacqueline; Monsieur GAGNEPAIN Patrice Madame LECLERC Sylvie

Procuration a été donnée à :

Madame LAURENT Jacqueline donne procuration à Monsieur BOUGUET Pierre-François Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Madame NIANG Kiné Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige Madame GUILLOT Jacqueline donne procuration à Madame VICHERAT Valérie Monsieur GAGNEPAIN Patrice donne procuration à Madame KHEDDAR Haiate Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Monsieur de COURCEL Dominique

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance

<u>Délibération N° 2023-050 : AFFECTATION DES RÉSULTATS DÉFINITIFS 2022 - LOTISSEMENT</u>

Madame l'Adjointe aux Finances

Vu la délibération n°2023-024 du 27 mars 2023 relative à la reprise anticipée des résultats,

Vu le compte de gestion 2022,

Accusé de réception en préfecture 045-214500530-20230515-2023-050-DE Date de télétransmission : 17/05/2023 Date de réception préfecture : 17/05/2023

Vu le compte administratif 2022,

Vu le résultat d'exécution de la section d'investissement du budget 2022 arrêté à la somme de 183 068.15 €,

Vu l'excédent de fonctionnement de clôture du Compte Administratif 2022 s'élevant à 39 328.45 €,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M49,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRÊTE, définitivement d'une part le montant réel du résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2022 à affecter à la somme de 39 328.45 €,

CONFIRME, la reprise anticipée de la délibération n°2023-024 du 27 mars 2023 :

- de la somme de 39 328.45 € qui sera inscrite à l'article 002 (solde d'exécution reporté) en recette de fonctionnement du budget 2023,
- de la somme de 183 068.15 € qui sera inscrite à l'article 001 (solde d'investissement reporté) en recette d'investissement du budget 2023.

Le 15 mai 2023

Le Maire,

erre-François BOUGUET